

Nyon, le 10 février 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE ROMAND – Déficit démocratique comblé

**Le FIR, à la genèse de la Convention des Conventions, instrument permettant la participation des Parlements romands dans les procédures d'adoption et d'exécution des conventions intercantionales, se réjouit du nouvel instrument de participation adopté par les membres de la Conférence des Gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO). Le poids des Parlements, et donc de la démocratie, se retrouve renforcé; le travail de fond mené par les députés des six cantons romands ayant travaillé à la nouvelle Convention (CoParl), repris en grande partie par la CGSO, doit être salué.**

La Convention sur la participation du Parlement (CoParl) comble en grande partie le déficit démocratique dans la coopération intercantonale

Le FIR a pour objectif principal d'équilibrer les rapports entre les exécutifs (Conseils d'Etat) et les législatifs (Grands Conseils) des six cantons romands. En effet, le fédéralisme est en profonde mutation. Un nombre croissant de dossiers à résoudre dépasse les frontières cantonales et nécessite des solutions communes qui en accroissent l'efficacité, tout en permettant de rechercher des économies d'échelles (santé publique, environnement, formation et éducation, sécurité et gestion des peines, etc.). Le risque était réel de voir les exécutifs cantonaux réunis au sein de conférences permanentes prendre le pas sur les législatifs. De cette crainte était née – sous l'impulsion de Mme Micheline Calmy-Rey et de M. Pascal Broulis – la Convention des Conventions, entrée en vigueur en 2002 dans les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Après huit ans d'expériences et pour répondre à l'accélération et l'approfondissement de nouvelles formes de fédéralisme transversal, une nouvelle Convention sur la participation des Parlements (CoParl) a été négociée entre, d'une part la Conférence des Gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO) et une Commission interparlementaire réunissant sept députés par Grand Conseil des cantons concernés (sorte de mini parlement romand de 42 députés).

Le FIR salue avec satisfaction le résultat de ses travaux et négociations qui renforcera le rôle des Parlements dans les affaires intercantionales et internationales. En particulier, la CoParl permettra de garantir l'équilibre entre les attributions complémentaires des organes législatifs et exécutifs en matière de politique extérieure, ainsi qu'une participation adéquate de ces deux instances à l'adoption d'objets intercantonaux. Le renforcement de la participation des Parlements à l'élaboration des conventions intercantionales ainsi que leur rôle en matière de contrôle et de surveillance reposeront dorénavant sur une **organisation permanente** et professionnelle sous la forme d'un **Bureau interparlementaire de coordination** qui disposera d'un **Secrétariat administratif permanent**.

Le FIR observe que le résultat est positif et tient à souligner le réalisme et la bonne volonté manifestés par la CGSO qui a accepté la plupart des propositions faites par les députés. Les membres du FIR s'investiront activement pour faire ratifier au plus vite cette Convention par les Parlements dont ils font partie.

**Pour plus d'informations : Fabienne Freymond Cantone, Présidente du FIR, députée vaudoise et conseillère municipale à Nyon, 079'778'92'28**

<b>Présidente</b>	Fabienne Freymond Cantone, députée, chemin Prélaz 46A, 1260 Nyon, 079'778'92'28, fabcant1@bluewin.ch
<b>Trésorier</b>	Vassilis Venizelos, député, Rue des Jordils 25, 1400 Yverdon-les-Bains, 078 804 14 99, vassilis.venizelos@verts-vd.ch
<b>Vice-présidents</b>	
<b>Fribourg</b>	André Schönenweid, député, ch. Gr.-Sickingen 6, 1722 Bourguillon, 079 230 60 83, andre..schoenenweid@epfl.ch
<b>Genève</b>	Gabriel Barrillier, député, FMB, rue de Malatrex 14, 1201 Genève, 022 339 90 00, barrillier@fmb-ge.ch
<b>Neuchâtel</b>	Marianne Guillaume-Gentil-Henry, députée, La Joliette, 2013 Colombier, 032 842 44 07, jagg@smile.ch
<b>Valais</b>	Brigitte Diserens, députée, Hôtel Beausite, 1875 Morgins, 079 471 37 50, beausite@omedia.ch
<b>Vaud</b>	Gloria Capt, députée, Charmettes 9, CP 7332, 1002 Lausanne, 021 310 07 80, gloria.capt@mylawyer.ch
<b>Jura</b>	Paul Froidevaux, député, rue des Sillons 5, 2926 Boncourt, 032 475 58 27, froidevauxp@tele2.ch